

ALCO INOX



1 Rue du Gravier du Bac - Zac de la Courtillière
SAINT THIBAUT DES VIGNES
77461 LAGNY SUR MARNE
☎ 01 64 30 10 01- Fax 01 64 30 07 25
www.alco-inox.com
contact@alco-inox.com

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

A) Facturation

1° Sauf stipulations contraires portées sur notre commande, tous nos achats s'effectuent toutes taxes comprises. Néanmoins, vos factures devront faire apparaître d'une manière distincte le montant des taxes (Art. 268 C.G.I.).

2° Les prix indiqués sont fermes et non révisables sous réserve de conditions particulières expressément indiquées sur la commande.

3° Les factures doivent être adressées en deux exemplaires dès exécution de tout ou partie de la commande à notre adresse de Saint Thibault des Vignes.

4° Toute livraison doit être accompagnée d'un bordereau indiquant la nature, la quantité des marchandises livrées, ainsi que le numéro de notre commande, une copie de ce bordereau devant nous être immédiatement transmise par poste à notre usine de Saint Thibault des Vignes.

Chaque facture doit mentionner la référence de ce bordereau, notre numéro de commande et le numéro des postes de celle-ci et ne concerner qu'une seule commande.

B) Délais de livraison

Le délai de livraison figurant au recto de ce bon de commande est impératif. En cas de retard dans la livraison et sans qu'il soit nécessaire d'adresser une mise en demeure, le fournisseur sera tenu de déduire de sa facture à titre d'indemnité pénale, une somme correspondant à 1.5 % plafonnée à 10% du montant hors taxes de la fourniture pour chaque semaine entière de retard et sous réserve de la réparation du préjudice causé.

Passé quatre semaines de retard, ALCO SAS se réserve le droit de résilier l'achat à son gré, par simple lettre recommandée adressée au vendeur, ceci sans jugement ou mise en demeure préalable. S'il existe une formule de révision des prix, le coefficient résultant de cette formule qui pourrait être appliqué ne saurait en aucun cas être supérieur à la valeur qui avait atteinte à l'expiration du délai de livraison.

C) Mode de livraison

Sauf dérogation adoptée par notre Société, toutes ventes sont considérées faites à la condition expresse de livraison à notre usine de Saint Thibault des Vignes. En conséquence, les marchandises voyagent aux risques et périls du vendeur.

D) Accusé de réception de commande

Doit être adressé par retour du courrier.

Si le délai de livraison n'est pas indiqué sur notre commande, votre accusé de réception doit le mentionner, sous réserve de notre approbation.

E) Norme de système qualité à appliquer à la réalisation de la commande

Toute commande (et sous commande éventuelle) doit être traitée en accord avec le système qualité existant de l'entreprise du type ISO 9001, ou équivalent.

F) Inspections et visites

Nous nous réservons le droit d'inspecter en usine, en magasin ou en tout autre lieu, les marchandises commandées avant leur expédition. Le vendeur s'engage à nous faciliter l'inspection. Cependant, cette inspection ne relèvera pas le vendeur de sa responsabilité et ne pourra en aucun cas être interprétée comme agrément par nous des marchandises commandées. De plus, à la demande expresse d'ALCO SAS et après accord réciproque, le fournisseur devra assurer libre accès de ses ateliers aux personnes d'ALCO SAS ainsi qu'à ses clients ou inspecteurs désignés.

G) Marchandises non-conformes, vices

Si les marchandises ou travaux de main-d'œuvre effectués sur des marchandises se révèlent au moment, ou, après réception, comme n'étant pas strictement conformes à la description ou aux spécifications techniques de la commande, nous pourrions à notre gré :

- soit résilier la commande en réclamant des dommages et intérêts,
- soit rejeter le matériel défectueux et demander son remplacement par le vendeur,
- soit commander un matériel de remplacement, auprès de tout autre fournisseur de notre choix, et ceci aux frais et risques du fournisseur originel.

Notre droit de rejet ou d'annulation est préservé même si des acomptes ont été payés.

En dehors du délai de contestation des marchandises livrées auprès du transporteur, le délai de dénonciation des vices ou défauts ne sera, en aucun cas, inférieur à 15 jours à compter de la réception concernant les non conformités ou vices apparents ou un mois à compter de la découverte concernant les vices cachés sous réserve que la révélation intervienne dans le délai de garantie.

H) Informations secrètes

Tous dessins, toutes informations techniques fournis par notre société, tous modèles, calibres, outils, moules ou autres prêtés ou fabriqués spécialement sur notre demande, resteront notre propriété et seront à considérer comme secrets. Ils ne pourront être destinés à d'autres usages que la réalisation de nos commandes, sauf accord écrit de notre Société. Ils pourront être, à tout moment, repris par nous et devront être alors retournés à Saint Thibault des Vignes, sans délai, à notre première demande.

I) Abrogation des clauses contraires

Toutes conditions contraires aux présentes, portées sur un accusé de réception ou une confirmation de commande, seront considérées comme nulles si elles n'ont pas fait l'objet d'un accord préalable écrit entre les deux parties.

Sous réserve d'un accord entre nous, les présentes conditions générales remplacent et abrogent dans nos relations réciproques toutes clauses, conditions et stipulations imprimées figurant dans vos factures, notes, devis, imprimés ou autres documents.

Ne nous seront opposables que les clauses expressément acceptées par écrit par notre Société.

J) Juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.